

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : REFORME TERRITORIALE**

Considérant l'annonce du Président de la République et du Premier Ministre visant à mettre en oeuvre très rapidement un redécoupage des régions de France.

Considérant les déclarations, relayées par la presse, de la Région Poitou-Charentes qui privilégie la fusion avec les Régions Centre et Limousin.

En intégrant le postulat asséné du respect de l'intégrité du territoire régional qui entraînerait ainsi l'adhésion forcée de la Charente dans ce schéma.

Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil Général en date du 23 Mai 2014, et en plein accord avec les arguments développés.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'apporter son appui total à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 01\_06062014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le :

et publication ou notification  
du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : TARIFS CONCESSION CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs des concessions cimetières sont toujours en francs et qu'il y a lieu de les actualiser en Euros.

Les tarifs suivants ont été proposés :

- concession perpétuelle : 40 € le m<sup>2</sup>
- concession trentenaire : 20 € le m<sup>2</sup>

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés ci-dessus et décide de leurs validités à compter du 1er juin 2014.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 02\_06062014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

### *Annule et remplace la précédente délibération*

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain  
Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de la location de la salle Polyvalente.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Habitants de la commune,
  - \* sans Chauffage 60.00 €, location pour 24 heures
  - \* avec chauffage 100.00 €, location pour 24 heures

- Habitants Hors commune
  - \* sans chauffage 100.00 €, location pour 24 heures
  - \* avec chauffage 140.00 €, location pour 24 heures

- Association communale
  - \* Gratuit

- Association hors commune
  - \* sans chauffage 80.00 €, location pour 24 heures
  - \* avec chauffage 120.00 €, location pour 24 heures

Une caution de 400.00 € est demandée à chaque location.  
Le locataire devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance.

**Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er septembre 2014.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03 octobre 2014

Le Maire, EPAUD Patrick

**N°: 03 06062014**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : TARIFS LOCATION SALLE ANCIENNE ECOLE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer des tarifs pour la salle de l'ancienne école.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2014 :

- Habitants de la commune
  - \* sans chauffage 15.00 €
  - \* avec chauffage 25.00 €

- Habitants hors commune
  - \* sans chauffage 30.00 €
  - \* avec chauffage 40.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 04\_06062014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : LOCATION SALLE POUR ACTIVITES PAYANTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle de l'ancienne école nous a été demandé pour y pratiquer des cours rémunérés pendant la période scolaire.

Monsieur le Maire propose d'établir des tarifs et d'établir une convention avec chaque personne désirant occuper cette salle pour des cours rémunérés.

Ouï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1er septembre 2014:
  - \* Pour les mois de Septembre - Octobre - Mai et Juin : 15.00 € /mois
  - \* Pour les mois de Novembre - Décembre - Janvier - Février - Mars et avril :

30.00 € /mois

- d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer une convention à chaque demande.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 05\_06062014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ACHAT PARCELLE POUR REGULARISATION VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'achat de la parcelle cadastrée section D n° 664 pour une superficie de 1 a 32 ca appartenant à Monsieur JOSEPH Jean-Claude afin de régulariser l'accès au chemin rural n°5 de Chez Bernard.

Le prix d'achat proposé est de 1.00 € le m<sup>2</sup>.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle section D n° 664 pour une superficie de 1 a 32 ca appartenant à Monsieur JOSEPH Jean-Claude au prix de 1.00 € le m<sup>2</sup> ;
- de faire réaliser l'acte d'achat par Maître BENOIT-MESNARD Valérie, notaire à Villebois-Lavalette ;
- d'autoriser Monsieur Francis ALLARY, 1er Adjoint, à signer l'acte relatif à ce dossier ou en cas d'empêchement de celui-ci, Monsieur Alain JOSEPH, 2ème Adjoint.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 06\_06062014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS TEMPORAIRES**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 et 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que ces mêmes besoins du service peuvent nécessiter le recrutement dans les plus brefs délais d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (exemple : fonctionnement du centre de loisirs,...) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

1) D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

- De préciser que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès

**N°: 07\_06062014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ANNULATION DELIBERATION TRANSPORTS SCOLAIRES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES DELEGUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 avril 2014 désignant des délégués à la commission d'Appel d'Offres des transports scolaires.

Un courrier en date du 14 mai 2014, de Monsieur le Préfet de la Charente, nous informe que les délégués à la Commission d'Appel d'Offres des transports scolaires doivent être désignés parmi les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 18 avril 2014 désignant les délégués à la Commission d'Appel d'Offres des transports scolaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 08 06062014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014****Date de la convocation**

23/05/2014

**Date d'affichage**

23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ACHAT TRACTEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur de la commune ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de le remplacer.

Des devis ont été demandés à trois entreprises :

- SARL FAURIE	14 583.34 € HT
reprise de l'ancien tracteur	
+ matériel	2 500.00 €
modèle de 2000	
- SAS GUENON	6 500.00 € HT
modèle de 1983	
- SARL BOUTINON	pas de réponse

L'entreprise FAURIE nous propose un tracteur plus récent avec reprise de l'ancien, nous assurant une maintenance à proximité.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la SARL FAURIE pour un montant de 14 583.34 € HT avec reprise de l'ancien tracteur et de son matériel pour un montant de 2 500.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette achat

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/06/2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 09 06062014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - ACHAT TRACTEUR**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision de réaliser l'achat d'un tracteur.

Pour cela, une décision modificative doit être prise :

- Fonctionnement Dépenses	
Chapitre 022	- 1 599.00 €
Chapitre 023	+ 5 938.00 €
- Fonctionnement Recettes	
article 742	+ 299.00 €
article 7411	+ 784.00 €
article 74127	+ 301.00 €
article 74121	+ 405.00 €
article 7788	+ 1 000.00 €
article 6419	+ 1 550.00 €
- Investissement Dépenses	
article 21561	+ 16 466.19 €
article 2041512	- 6 528.19 €
- Investissement Recettes	
chapitre 021	+ 5 938.00 €
article 1641	+ 4 000.00 €

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ENTRETIEN FAUCHAGE VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous faisons appel à une entreprise extérieur pour réaliser le fauchage des talus de la voirie et des chemins communaux.

Afin de diminuer le coût de ces prestations, une entente avec la commune d'Edon peut être envisagé.

Après discussion avec Monsieur le Maire d'Edon, Patrice PETIT, un accord a été réalisé.

Une convention déterminant les conditions de prêt de matériel, de l'Agent d'entretien et les coûts des services proposés devra être établi entre chaque commune.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser un partenariat avec la commune d'Edon concernant le fauchage de la voirie et autorise Monsieur le Maire à mettre en place une convention entre les deux communes et de signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 11\_06062014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **06/06/2014**

**Date de la convocation**  
23/05/2014

**Date d'affichage**  
23/05/2014

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **6 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURREAU Bernard à M. JOSEPH Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : AVENANT CONTRAT MADAME VERNET MARIE-HELENE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame VERNET Marie-Hélène est en contrat à durée déterminée depuis le 1er janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014.

Une modification des dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la Fonction publique territoriale a eu lieu au 1er février 2014.

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette modification au contrat de madame VERNET à compter du 1er Février 2014 et d'établir un avenant au contrat.

Oui son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger un avenant au contrat de Madame VERNET Marie-Hélène modifiant les dispositions indiciaires à compter du 1er février 2014.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 12\_06062014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :